



Mont
Saint
Aignan

ARRÊTÉ N° 2025.578

Du registre des arrêtés municipaux

Arrêt et Stationnement – REXY – « festival Les Goûts et les Couleurs »

ARRETE

Nous, maire de la ville de Mont-Saint-Aignan ;

- **Vu** le Code Général des Collectivités Territoriales ;

- **Vu** le Code de la Route ;

- **Vu** l'arrêté général de circulation et de stationnement n°92-414 en date du 24 Septembre 1992 ;

- **Vu** l'ensemble des arrêtés municipaux réglementant la circulation et le stationnement ;

- **Considérant** la demande de l'association ALIF, pour l'organisation du festival « Les Goûts et les Couleurs » qui se tiendra le dimanche 15 juin 2025 dans la salle des fêtes « le REXY », rue AROUX.

ARRETONS CE QUI SUIT :

Article 1 : L'arrêt et le stationnement de véhicules de tous genres seront interdits et qualifiés de gênants le dimanche 15 juin 2025 de 00h00 à 20h00 :

- Sur l'ensemble des places du parking en épi jouxtant l'école primaire Pierre CURIE, situé rue AROUX,
- À proximité de l'entrée principale de la salle des fêtes « Le REXY », situé rue AROUX (pas de marquage au sol).

À l'exception des personnels de la ville de Mont-Saint-Aignan et des services de secours, pour des raisons de service.

Article 2 : Les véhicules des organisateurs afférents à la préparation de la manifestation du festival « Les Goûts et les Couleurs » identifié par un logo de l'association ALIF apposé sur le tableau de bord pourront stationner sur les places désignées à l'article 1er.

Article 3 : la signalisation réglementaire sera mise en place par les services techniques de la ville de Mont-Saint-Aignan au plus tard le vendredi 13 juin 2025.

Article 4 : Madame la Directrice Générale des Services de la Ville, le Directeur Départemental de la Sécurité Publique, le Service de la Police Municipale sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Mont-Saint-Aignan le 19 mai 2025,

Catherine FLAVIGNY



Certifié exécutoire par publication et affichage.

Copies

Police Nationale

Archives